

MONDIALISATION

POUR UNE POLITIQUE AFRICAINE ACTIVE DE LA FRANCE

Renforcer le partenariat panafricain

Saisir ensemble les opportunités

Placer l'Entreprise au cœur de la relation entre l'Afrique et la France



ENJEUX DU PARTENARIAT RENFORCÉ AVEC L'AFRIQUE

L'AFRIQUE, UN MOTEUR ÉCONOMIQUE MONDIAL

Le développement économique est un puissant facteur de stabilité pour tous sur le long terme. L'Afrique, l'Europe et la France en ont collectivement besoin. À travers ses entreprises, la France doit accompagner cette réalité sur ce chemin de prospérité grâce notamment au développement de partenariats renforcés et durables.

L'Afrique a bénéficié d'un taux de croissance de près de 5 % sur les dix dernières années. À croissance équivalente, l'Afrique représentera en 2050 le PIB de la Chine et celui de l'Union européenne avant la fin du XXI^e siècle. Le continent africain est dès aujourd'hui un relai de croissance pour nos entreprises, en particulier les PME, et la dernière « frontière économique » mondiale. Près de 100 000 emplois en France dépendent aujourd'hui de nos exportations vers l'Afrique. Sur cette lancée, **les entreprises françaises pourraient en créer plusieurs centaines de milliers d'autres grâce aux activités commerciales avec le continent dès lors qu'une véritable stratégie économique africaine est déployée.**

L'AFRIQUE, UN GÉANT DONT LA POPULATION VA DOUBLER EN 30 ANS

La croissance africaine est notamment tirée par une poussée démographique : plus d'1,2 milliards d'africains actuellement pour atteindre 2 milliards d'individus en 2050 avec une classe moyenne croissante urbanisée et connectée.

La jeunesse africaine est incontestablement la richesse du continent. Elle sera déterminante pour l'économie mondiale. Alors que nous disposons d'une diaspora forte en France qui est l'un de nos atouts, la jeunesse est essentielle pour renforcer les liens entre nos pays et construire une relation gagnant-gagnant. Et l'un des défis les plus importants est également l'accès à l'emploi formel de la moitié de la population africaine, qui a moins de 25 ans. Les entreprises ont toute leur place dans cette transition.

L'AFRIQUE, UNE TERRE DE PARTENARIATS POUR LES ENTREPRISES FRANÇAISES

L'Afrique est en pleine mutation et se dote notamment d'équipements énergétiques et de télécommunications, d'infrastructures urbaines et de transport. Cela nécessite des efforts durables, en formations techniques et supérieures adaptées aux besoins de ces économies, en systèmes de santé modernes, en biens de consommation produits localement, etc. Il s'agit donc pour nous de promouvoir et de co-construire des filières d'avenir en Afrique. Et alors que la sphère privée en Afrique prend d'année en année une place structurante avec les Etats, les liens entre nos communautés d'affaires sont un atout.

Ce sont autant d'opportunités, tant pour les entreprises françaises que pour nos partenaires africains, avec lesquels nous partageons des valeurs communes et, pour une grande partie, une langue. Pour l'Afrique comme pour l'Europe, les prochaines années seront décisives en matière de croissance industrielle et d'amélioration de la qualité de vie. Elles devront être riches en interactions positives si l'on vise la prospérité. Nos concurrents sont à l'œuvre. Une absence d'engagement fort et durable en Afrique serait une erreur pour la performance de l'économie française. **Nous devons faire en sorte que les « trente audacieuses françaises » accompagnent les « trente glorieuses africaines » à venir.**

Nous proposons aux politiques et décideurs publics français un passage à l'acte, en créant une véritable « dynamique africaine » de la France, influente, efficace et en y plaçant la prospérité économique au centre de ses objectifs. Une dynamique partenariale avec l'Afrique, qui place les entreprises au cœur de la relation avec le continent.

PROPOSITIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECTEUR PRIVÉ FRANÇAIS

I. MUSCLER LA DIPLOMATIE ET RENFORCER L'EFFICACITÉ DU DISPOSITIF PUBLIC POUR UN MEILLEUR ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES FRANÇAISES EN AFRIQUE

1. **Renforcer notre présence diplomatique et nos services publics pour les entreprises**, en se fixant des objectifs aussi précis que possible. La tendance aujourd’hui est de « désarmer » notre dispositif en Afrique lorsque, au contraire, nos grands concurrents (États Unis, Allemagne, Japon, Corée, Chine, etc) le renforcent, parfois significativement.
2. **Dans le prolongement des actions de « diplomatie économique » des institutions publiques françaises, poursuivre la mobilisation, la sensibilisation, voire la formation des diplomates français** afin qu’ils soient des porte-paroles de notre économie, qu’ils soutiennent l’ensemble du tissu économique français et attirent vers notre pays des investissements étrangers. De notre côté, nous nous engageons à bien coordonner nos actions avec nos diplomates et, autant que faire se peut, à agir de concert avec eux.
3. **Promouvoir une culture du succès du secteur privé français en Afrique** en communiquant les modèles de réussites françaises ainsi que les meilleures pratiques des entreprises françaises en Afrique.
4. Créer un **outil de veille centralisé** de la présence des entreprises françaises en Afrique au niveau des services économiques des ambassades et en assurer la diffusion, notamment à travers MEDEF International.
5. Réaliser une **cartographie des représentants français dans les administrations internationales** (Banque Mondial, ONU, FAO...), attachés techniques dans les administrations africaines, au niveau national, local ou auprès des entreprises publiques afin de mieux les associer aux démarches économiques du secteur privé et en assurer la diffusion à travers MEDEF International.
6. **Promouvoir l’expertise et le savoir-faire français, par exemple, en mettant à l’honneur chaque année et dans tout le réseau diplomatique un secteur ou une filière d’activités** à travers des événements en France et à l’étranger.
7. Lors des rencontres officielles, **valoriser le temps de paroles des entreprises ou des représentants du secteur privé**.
8. **Rappeler l’importance du secteur privé lors des échanges entre autorités et responsables politiques** français et africains afin d’améliorer l’environnement des affaires.
9. **Harmoniser les missions et rationaliser les actions des différents opérateurs publics, voire fusionner certains d’entre eux**, afin de pallier le manque de coordination, de contrer les modèles offensifs de certains pays et gagner en efficacité d’action.
10. Rediriger l’association AfricaFrance (ex Fondation Afrique France) **comme un think tank promoteur des politiques publiques en accompagnant la simplification de l’expression de la sphère publique française à l’égard des partenaires publics africains**.

II. AMÉLIORER LES SYNERGIES ENTRE L'ACTION PUBLIQUE ET PRIVÉE FRANÇAISE SUR LE CONTINENT AFRICAIN

1. **D'une façon générale, il faut revoir notre politique et notre stratégie de coopération au développement.** Celle-ci devrait notamment accorder une importance accrue aux projets, aux investissements et aux transferts de technologies, au détriment de l'aide budgétaire dont l'impact est très discutable dans des environnements où la gouvernance est faible.
2. **Inciter les pouvoirs publics français, au plus haut niveau, à se déplacer régulièrement dans les pays africains** pour marquer notre présence, rendre visible les diverses actions françaises et promouvoir les atouts des entreprises françaises et les valeurs de l'environnement des affaires.
3. **Pour accompagner des actions d'envergure, créer un dispositif interministériel** (affaires étrangères, économie, défense, etc.) **opérationnel, fonctionnant en parfaite coordination avec les entreprises et les corps intermédiaires** **afin de permettre à toutes les expertises d'échanger sur le développement des relations avec les pays africains.** Ce dispositif doit permettre aussi une plus grande efficacité et un meilleur suivi de nos actions.
4. **Établir une feuille de route à long terme lors des opérations militaires françaises** sur le continent, incluant le secteur privé, afin de permettre la reconstruction et la stabilité de la zone grâce à la croissance économique.
5. **Mettre à profit les retours de terrains des dispositifs militaires français** et les connecter aux entreprises françaises par l'organisation de rencontres régulières.

III. FAIRE DE LA FRANCE LE PRINCIPAL HUB MONDIAL POUR LE CONTINENT AFRICAIN ET LE MOTEUR DES RELATIONS ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET L'AFRIQUE

1. **Encourager les initiatives incitant les entreprises de pays tiers souhaitant passer par la France** pour développer des activités sur le continent africain à travers des régimes fiscaux attractifs et des facilités d'installation en France.
2. **Créer un cadre plus favorable aux échanges et aux investissements entre l'Union européenne et l'Afrique.** La refonte des accords de Cotonou à l'horizon 2020 est une opportunité unique de le faire.

IV. DONNER UNE NOUVELLE IMPULSION À L'INTERNATIONALISATION ET AUX INVESTISSEMENTS DES ENTREPRISES FRANÇAISES EN AFRIQUE

- 1. Revoir la politique de risque des pays africains.**
- 2. Créer et renforcer des instruments permettant de réduire les risques pour les investissements** français en Afrique.
- 3. Rationnaliser le dispositif de soutien à l'export** en :
 - valorisant l'offre de service des Chambres de Commerce et d'Industrie Françaises à l'Etranger (CCIFE) ;
 - renforçant la mission de BusinessFrance sur l'accompagnement des acteurs économiques « débutants » sur le continent ;
 - poursuivant le déploiement de Bpifrance sur le continent et de ses moyens d'actions, en lien avec l'AFD et Proparco.
- 4. Renforcer l'action de renforcement de capacité et d'assistance technique** pour la définition de cadres réglementaires nationaux ou régionaux lors du montage de projets en Partenariat Public-Privé (PPP) en Afrique ainsi que la construction d'un dialogue compétitif afin, par exemple, d'utiliser le potentiel d'offres privées non sollicitées.

V. FINANCER PLUS EFFICACEMENT LE DÉVELOPPEMENT AFRICAIN

- 1. Piloter davantage de projets émanant de fonds européens et multilatéraux** afin d'atteindre de meilleurs impacts économiques.
- 2. Poursuivre et approfondir un travail amont avec l'Agence Française de Développement** (AFD) visant à orienter ses actions, ses interventions vers des projets qui correspondent mieux au savoir-faire des entreprises françaises et aux intérêts de nos partenaires africains.
- Créer des mécanismes **de garantie, des sources de financement innovantes (fonds de dettes, d'equity...)** pour **attirer les investissements des acteurs publics et privés** dans les secteurs des infrastructures et de l'énergie et ainsi mieux accompagner la diversification économique des pays africains, y compris via les PME.
- Créer un **fonds d'amorçage pour les startups françaises** en Afrique.
- Créer des fonds spécifiques destinés à **capter l'épargne des migrants** abondés par les pays destinataires pour générer des effets de levier et financer l'économie locale.
- Créer un fonds et un dispositif facilitant la participation des entreprises françaises** aux salons et foires à l'étranger.
- Encourager les dispositifs pour **faciliter le financement des projets inférieurs à 1M€** et le financement à court terme des entreprises françaises ou des clients des entreprises françaises en Afrique (crédit export, crédit fournisseur et acheteur, *crowdfunding*, affacturage et reverse factoring...).
- Introduire ou renforcer des critères qualitatifs (RSE, éthiques, environnementaux, dans les règles d'appels d'offres des institutions financières internationales, comme l'Agence Française de Développement vient de le faire sur 25 marchés de travaux** (« mieux disant versus moins disant »).

VI. DÉVELOPPER LES PASSERELLES AVEC LE CONTINENT EN MATIÈRE D'ÉDUCATION, DE FORMATION ET D'EMPLOYABILITÉ

1. Améliorer le choix, l'accueil, le suivi des **boursiers du gouvernement de l'Éducation nationale et les diplômés des grandes écoles françaises** d'origine africaine en vue de créer une communauté humaine basée sur les formations professionnelles et supérieures dispensées en France.
2. **Améliorer le processus des visas sélectifs** afin de faciliter la circulation des personnes (notamment pour les étudiants, les hommes d'affaires et les collaborateurs des entreprises), en exigeant des réciprocités, le cas échéant.
3. **Soutenir les programmes, en particulier privés, et associer les entreprises pour la mise en place en place de partenariats dans le domaine de la jeunesse, de l'éducation, de la formation et de l'employabilité à travers :**
 - a. échanges d'étudiants ou de formation commune entre universités, grandes écoles et instituts de formation français et africains afin de permettre aux jeunes générations de maintenir et de construire des relations humaines durables ;
 - b. développement de programmes de formation, en particulier privés, en coopération avec les universités/écoles françaises afin d'enrichir l'offre d'enseignement français en Afrique (ex : MOOC francophones interactifs et diplômants) ;
 - c: promotion des savoir-faire français en matière d'apprentissage et de formation dans le domaine de l'entrepreneuriat.
4. **Encourager la coopération dans les domaines de R&D et de formation** en développant des fonds dédiés.